L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 5 DECEMBRE 1836

Le comité général du parti Démocrate est requis de s'assembler mardi, 6 du courant, à la salle de bal de Davis, à 7 heures du soir. La plus grande ponctualité est recommandée.

Par ordre.
B. Z. CANONGE—Président.

W. F. C. DUPLESSIS, H. R. CENAS, M. HENRY, W. HOSKINS, PEDESCLAUX, } Secrétaires.

Encore un assassinat.

Nous avons à déplorer de nouveau l'un de ces attentats dont la fréquence doit allarmer la société: le seul [récit] de l'événement arrivé hier, rue d'Orléans au restaurant de M. Julien, suffira pour faire sentir la nécessité de maintenir l'intégrité des lois, et même de les renforcer s'il y a lieu, pour arrêter l'horrible monomanie qui produit chez nous tant de crimes impunis.

Hier, vers les quatre heures de l'après midi, MM. Ducourneau et Barre, dinaient ensemble au restaurant Julien, lorsqu'ils furent abordés par un individu qui vient offrir un verre de Champagne à M. Ducourneau, celui-ci lui fit observer qu'il était encore au potage et ne pouvait accepter son offre. Ce personnage insisté et finissant par se rendre importun, MM. Ducourneau et Barre quittèrent leur table, et furent [à] table dans la salle de billard. Au bout d'environ [deux] minutes, espérant que l'importun avait dû se retirer, ils descendirent pour continuer leur dîner. Assailli de nouveau par les mêmes persécutions, de la part du même personnage qu'ils durent considérer comme un prévocateur, Barre, pour se soustraire à une obsession dit à Ducourneau: afin d'éviter des désagrémens, nous ferons mieux de nous en aller, mais au moment où le malheureux Barre se penchait pour prendre son chapeau qu'il avait posé sur une des chaises voisines de la table où il s'était assis pour dîner, [il reçut] audessous du sein gauche un coup de poignard que lui porta l'individu en question, et qui lui fit une blessure de deux pouces de large sur six ou sept de profondeur, qui occasionna la mort immédiate.

L'assassin, poursuivi, fut arrêté à peu de distance, et conduit en prison; et M. Ducourneau qui n'avait pu nommer l'individu qui avait porté le coup, l'a reconnut devant le jury d'enquête, pour être le même qui les avait harcelés chez le restaurateur Julien et qui avait assassiné le malheureux Barre. Il se nomme N. C. Reynolds.

Nous avons reçus hier par la voie du Nord, une liasse de journaux français jusqu'au 15 octobre, dans lesquels nous avons fait quelques extraits intéressants que nos lecteurs trouveront sous le titre de "*Nouvelles diverses de France.*"

La compagnie de Dessèchement doit commencer aujourd'hui, à midi, à mettre en opération la roue de M. Communi. On invite le public à y assister. La partie à dessécher se trouve à la continuation de la rue d'Orléans.

On aime à voir les efforts de l'émulation s'étendre chaque jour dans les différentes municipalités; et, sous ce rapport, la 3me. ne le cède en rien à la première. Elle enrichit, dans le prolongement de ses rues, dans l'amélioration de ses quais, des moyens surs de prospérité. C'est en effet de son port que dépend surtout l'extension de son commerce; et la nature même du [terrain] promet à cette intéressante partie de notre ville un succès que l'on ne saurait lui ravir. C'est là qu'est réellement la prolongation naturelle du mouillage des bâtimens, et, pour peu que l'administration s'occupe de son entretien et de son déblaiement complet, il est certain que la 3me. municipalité deviendra bientôt le principal entrepôt du commerce.

Ces considérations ne sauraient échapper aux membres éclairés de son conseil dont les vues, comme citoyens, s'accordent si bien avec leurs intérêts de propriétaires; et il doit en résulter, pour la ville entière, un progrès sensible. Nous l'avons dit plus d'une fois, c'est le lieu de le redire: la Nouvelle Orléans est la métropole du Sud; elle est l'entrepôt naturel de toutes les richesses de l'Ouest; et sous ces deux rapports, elle doit compter sur un accroissement de population qui nécessite de la part des propriétaires une attention soutenue. C'est à eux à rendre leurs terrains productifs, en les couvrant de maisons propres au commerce, comme à l'habitation; et à ne pas s'obstiner, par une fausse manière de diriger leur ambition, à éloigner d'eux les avantages que la nature leur a prodigués dans leur port, et que la fortune leur dispense momentanément. Il n'en faut pas douter; si la 3me. municipalité continue à marcher du même pas, elle arrivera à une prospérité dont on ne peut calculer les chances, en considérant les miracles qui s'y sont opérés depuis peu d'années.

De la réunion des Texas à l'Amérique Unie—No. 5.

La vérité parait chaque jour plus difficile à mettre en évidence; et, soit prévention, soit crédulité, plus une question excite d'intérêt, plus elle tend à s'obscurcir. Il semblerait pourtant qu'elle dût s'éclairer par la discussion, et que chacun y apportant le tribut de ses lumières, on en dût arriver à la solution rationnelle du problème. Il n'en est pas de même; et quelque bonne foi que l'on mette dans la polémique, les passions viennent compliquer la proposition principale, et la conclusion logique s'éloigne en raison des argumens intervenus.

Telle est notre position envers nos lecteurs, relativement à l'annexion des Texas à notre fédération; et ce que nous croyions un simple exposé des motifs qui nous faisaient envisager cette réunion comme utile au pays, devient, en l'approfondissant, une source de considérations majeures. Nous pensons néanmoins avoir démontré l'utilité d'admettre la demande d'une population exaspérée par le barbare traitement qu'elle a subi pour avoir cru à la foi jurée, et pour s'être crue fondée à réclamer le maintien du pacte fédéral adopté par la nation mexicaine en 1824, et renversé par l'ambition et par l'intrigue en 1835. Nous savons qu'une nation peut amender sa constitution en vue du bien général; mais nous savons en même temps que ce changement ne peut s'opérer que par le peuple légalement consulté, et non par la force des bayonnettes. Admettre le contraire, serait ouvrir la voie à toute sorte d'arbitraire; ce serait aussi condamner le généreux dévouement des peuples qui ont combattu pour le maintien de leurs droits constitutionnels. Il ne s'agit pas ici de réveiller cette question de droit public si long-tems débattue, et nous ne l'abordons un instant que pour faire considérer sous son vrai point de vue la situation mutuelle des Texas et du Mexique.

Entre eux s'est ouvert un abîme que n'ont pu combler les cadavres mutilés d'Alamo et de Goliad, abîme qui engloutirait, sans s'applanir, des générations entières. La séparation des Texas d'avec le Mexique n'est plus contestable, c'est une nécessité que l'humanité commande aux nations civilisées de considérer comme telle, sous peine de se rendre complices des horribles vengeances d'un peuple sans pitié. Cette séparation ne saurait cependant passer pour accomplie, tant que cet Etat, tout constitué qu'il se croie, n'aura pas été reconnu, dans son indépendance, par quelque puissance; or, ce ne saurait être qu'en se plaçant sous l'égide des Etats Unis qu'il lui soit possible d'obtenir un tel avantage. La république des Texas pourrait défendre longtems peut être ses droits, ou du moins ce qu'elle considère comme tel; mais son industrie serait anéantie, sa population agricole fuirait un sol désolé; finalement, ce beau pays n'ayant trouvé aucun appui extérieur, redeviendrait ce qu'il était il y a vingt ans, un désert envahi par des tribus de barbares.

Les Mexicains, nous n'en doutons pas, tendent vers un tel but; et, ne pouvant reconquérir cette province de leur empire, ils n'aspirent qu'à y voir régner la dévastation et la barbarie. Déjà ils ont armé les plus féroces indiens, sûrs qu'ils sont de ne pouvoir jamais leur arracher la proie qu'ils prétendent leur livrer.—Or, nous le demandons, l'intérêt de l'humanité, celui de la civilisation, celui du commerce, ne réclament-ils pas l'admission des Texas à une fédération qui offre toutes les garanties désirables contre le mauvais vouloir d'un gouvernement que son irritation et son impéritie conduiraient sans nul doute à des démarches aussi nuisibles en réalité pour le Mexique, que pour la province rebelle qu'il voudrait anéantir.

L'on met en avant l'équité, et l'on trouve que c'est y manquer que d'ouvrir les bras à une population révoltée. Nous l'avons déjà dit, cette masse d'hommes a cru défendre ses droits, son gouvernement d'état, le pacte enfin qu'elle avait juré, et que tous les états du Mexique avaient aussi juré; mais, en supposant que ces hommes, plus habiles [illegible] agricoles qu'aux discussions politiques, aient [illegible] aux principes établis entre les nations, faut-il les condamner à l'extermination en leur refusant une admission, qui seule peut les soustraire au sort des [illegible] d'Alamo et de Goliad. On se tromperait [illegible] si l'on se fiait aux promesses d'amnistie; il [illegible] pas de possible de la part d'un peuple fanatique qui considère le Texien comme ennemi de la religion, comme hérétique enfin, ce qui est tout dire au Mexique. Le gouvernement implacable du sabre, dirigé par la caste monacale, ne trouve que trop de gens capables d'exercer ses vengeances. A voir les cruautés exercées contre les Texiens, à voir l'atroce boucherie de Tampico, de Goliad et d'Alamo, on peut juger de ce qui serait réservé aux misérables vaincus!

Nous avons dit que la séparation des Texas [illegible] le Mexique était indispensable, sous le [illegible] de l'humanité et de la civilisation: nous [illegible] que l'Amérique Unie seule peut accomplir [illegible] qu'on profitant d'un événement fortuit, les avantages en sont partagés par les deux grandes puissances commerciales que l'on supposait gratuitement, comme nous croyons l'avoir démontré, avoir un grand intérêt à s'opposer à l'annexion. Nous avons rappelé à la mémoire de nos lecteurs la contestation qui s'éleva, il y a peu de mois, dans le parlement britannique, au cas où l'admission des Texas au nombre des Etats Unis du Nord pourrait avoir lieu; et l'on a vu que, loin de considérer cette mesure comme une cause de dissention, la seule question de la traite des noirs avait attiré l'attention du ministère, qui, tout en admettant que l'esclavage fut établi aux Texas, et en convenant du droit qu'auraient alors les habitans d'y introduire les esclaves des autres Etats de l'Union, n'en admettait pas moins, comme sacrée, l'adhésion des Etats-Unis au pacte convenu entre plusieurs des puissances de l'Europe, pour s'opposer vigoureusement à la traite.

C'est le seul point de vue sous lequel le ministère anglais ait cru devoir envisager la réunion présumée des Texas; et nous sommes loin de croire qu'il y ait faiblesse ou lâcheté dans cette disposition de la part d'un gouvernement qui connait sa force, et qui parait n'en vouloir user désormais que pour faire prévaloir avec dignité son système d'économie politique dont les bienfaits ne se restreindront pas à la seule Angleterre. Elle a senti depuis longtems l'avantage de régner plutôt par le commerce et par la civilisation, que par la possession de colonies onéreuses: et nous ne pensons pas qu'il existe un publiciste en Angleterre, qu'il y ait même un homme d'état qui ne s'accorde sur l'opinion que nous avons émise touchant les avantages énormes que cette nation toute commerciale avait retirés, et retirait chaque jour, de ses relations avec les Etats-Unis. Il suffirait de jeter les yeux sur l'état des exportations annuelles faites pour nos ports, et de les comparer à celles que faisait jadis la métropole dans ses colonies; d'y ajouter, si l'on veut, la masse d'impôts qu'elle y prélevait; pour s'assurer de l'immense augmentation dans les profits qu'elle en retire aujourd'hui sans être tenue à aucunes des dépenses auxquelles entraîne une administration lointaine; et nous en reviendrons à dire hardiment que plus la fédération du Nord prendre d'extension et fera de progrès en population et en richesses, mieux s'en trouvera l'industrie manufacturière de l'Angleterre et de la France.

L'intérêt bien entendu d'une puissance est aujourd'hui la seule règle qui la gouverne dans ses alliances: il n'y a plus d'amitiés ni d'inimitiés nationales; on considère comme absurdes ces querelles de familles, ces prétentions de préséances qui faisaient jadis le sujet de guerres souvent durables; et nous avons lieu de ranger au nombre des préjugés, l'antipathie que l'on suppose gratuitement entre deux nations qui ont même langage, même mœurs, et qui s'ouvrent mutuellement d'immenses marchés d'échange. Chacun y porte ses produits; nous, ceux de notre sol; eux, ceux de leurs fabriques; et jusqu'ici rien n'annonce que cette source mutuelle d'enrichissement doive tarir de part ou d'autre. Nous persisterons donc à dire qu'entre deux nations commerciales, l'intérêt remplaçant l'amitié, ce ne sera pas pour quelques millions d'acres de terre, ou pour une population de quelques mille hommes presque tous natifs des Etats-Unis, que l'Angleterre ira rompre des liens auxquels tient en partie sa grande prospérité. Il en sera de même de la France; et sa modération dans la malheureuse querelle de l'indemnité, la confiance qu'elle a mise dans la médiation de l'Angleterre, démontrent suffisamment son adhésion au système anglais, et son désir de maintenir avec les Etats-Unis une alliance indissoluble.

Nous en concluerons donc que la réunion des Texas à notre fédération est une conséquence de leur séparation d'avec la métropole; et nous ne concevrions pas une politique assez timorée pour faire rejeter l'offre du gouvernement Texien. On peut admettre que le gouvernement français ait eu de puissans motifs pour avoir refusé pareille offre de la part des Belges; mais la position était toute différente: car un accroissement de près de quatre millions d'âmes devait nécessairement éveiller la jalousie des puissances rivales, tandis qu'ici la population est à peine suffisante pour autoriser la formation d'un Etat; et, grâce au ciel, nous n'excitons encore l'envie que des peuples qui désirent imiter nos institutions. La grande question de la traite restera ce qu'elle est; et les marines respectives veilleront, sans doute, de plus en plus au maintien d'une convention favorable à l'humanité; mais que les Texas obtiennent ou non du Congrès des Etats Unis la faculté d'établir l'esclavage dans la constitution qui sera présentée à son approbation, nous n'en considérerons pas moins comme indispensable l'admission des Texas à la fédération américaine.

PAR LA

MALLE EXPRESSE.

ELECTIONS DANS L'ETAT DE NEW YORK.

Nous avons actuellement les retours officiels de tous les comtés de cet Etat, à l'exception d'Allegany, et que la majorité de VAN BUREN ne sera pas moindre de 30,000, et celle de Gouverneur Marcy 28,000.

FLORIDE.—Les nouvelles reçues de ce pays vont jusqu'au 24 novembre; elles ont été apportées à Savannah par le bâteau à vapeur Florida, capitaine Hobbard.

Les troupes américaines sont presque toutes arrivées au point de leur destination, et prêtes à livrer combat à l'ennemi. Le gouverneur Call est sur les bords de la Wethlacoochee; le colonel Pierce a déjà traversé cette rivière avec ses Creeks amis, et environ 300 hommes de troupes de ligne, ainsi que le bataillon du colonel Mills, composé des volontaires de la Floride Orientale. Ce dernier bataillon a réussi à chasser de son campement l'ennemi qui s'est retiré à Wahoo Swamp.

Un exprès arrivé à Jacksonville le 22, dans la soirée, y a apporté la nouvelle qu'il y avait eu deux escarmouches avec les Indiens. La première eut lieu à Warm Spring, de l'autre côté de la Withacoochee, à une assez courte distance de Wahoo Swamp. Un détachement des volontaires du Tennessee tomba sur un parti d'Indiens, alors occupé à sécher de la viande de bœuf. Les Tennessiens les attaquèrent et les mirent en déroute complète. 19 Indiens furent trouvés morts sur le champ de bataille. Leur nombre total est porté à 400 hommes. Plus tard le même détachement joignit le gros corps de l'ennemi, après avoir opéré sa jonction avec les troupes du gouverneur Call.

Le jour suivant le gouverneur Call, avec toute la division sous ses ordres, rencontra, ainsi qu'il a supposé le gros corps de l'ennemi à Nahoo Swamp. L'engagement dura peu de momens; car il faisait déjà presque nuit; les résultats sont encore inconnus. On sait seulement que le gouverneur a établi son campement dans cet endroit, et qu'il y attend la jonction de l'autre division de l'armée pour en venir à une affaire générale. On suppose également que les Indiens sont disposés à se battre jusqu'à la dernière extrémité et de mourir jusqu'au dernier plutôt que d'évacuer le territoire qu'ils occupent.

Toutes les forces qui sont parties du Fort Drane s'élèvent ensemble à 2200 hommes; et l'on croit que ce chiffre n'est pas trop considérable pour assurer quelques succès aux Américains; encore faut il agir conjointement et avec précision.

Dans les deux escarmouches qui eurent lieu, nos troupes perdirent 5 hommes, tes tès morts, le nombre des blessés est incertain.

Deux nègres des Séminoles, faits prisonniers par les Américains donnent à entendre que ces Indiens seraient assez disposés à se rendre, et qu'ils le feraient assurément s'ils rencontraient les Creeks et les troupes de ligne. La poudre est très rare parmi eux.

Après la seconde escarmouche, on a entendu au camp de Call le bruit de la détonnation d'une pièce de campagne; la détonnation semblait partir du platain, immédiatement après un autre coup de canon se fit entendre de nouveau; on supposa que cela venait de la division Jesup, et qu'il y avait eu probablement une affaire assez vive entre elle et les Indiens.

On continuait, d'approvisionner Volusia pour le service de l'armée.

Quatre compagnies ont été organisées, dans le comté de St-Johns pour la défense de St. Augustin et de ses environs; et 5 autres compagnies ont été formées dans le comté de Jacksonville, sous le commandement des capitaines Curry, Dell, Ross, Smith et Piles pour la protection des établissemens de cette partie du territoire.

Le général Armstead passa par Jacksonville le 21 novembre dans le bateau à vapeur *Santee*; il faisait route pour joindre l'armée.

Le steamer dans lequel était le général Reed s'est brisé contre les chicots de la Withlacoochee. Le général et ses troupes ont été contraints de l'abandonner.

Nota. D'après tout ce qui précède on doit conclure que sous peu nous entendrons dire ou qu'il y a eu une affaire décisive ou que les Indiens ont capitulé et consenti à évacuer le territoire des Florides aux conditions qu'on leur ont été faites et qu'ils avaient d'abord acceptées. Puisse cette dernière circonstance seulement avoir lieu.

Nouvelles d'Espagne.

Le navire Xylon, arrivé de Malaga à Boston, a apporté des journaux de Cadix jusqu'au 13 octobre, et un autre arrivage de Cadix à New York en a apporté jusqu'au 15 inclusivement. Ces journaux ne contiennent d'important que les détails des mouvemens des troupes carlistes sous le général Gomez, et des efforts des constitutionnels à repousser l'ennemi.

Nos lecteurs se rappelleront que dans le mois d'août dernier, Gomez s'était avancé si près de Madrid que la [illegible] en a éprouvé des alarmes sérieuses, et [illegible] corps, sous le commandement de Lopez, envoyé contre lui, avait été entièrement défait. Après cela Gomez s'était retiré à travers les montagnes dans la direction de Valencia, et au mois de septembre il fut joint, à Uriel, par les généraux Serador, Quilez et Esperanta. Le général Alaix fut alors envoyé par le gouvernement de la reine, pour se mettre à sa poursuite. Le 13 septembre, Gomez fit une attaque, sans succès, sur Requena, et le 14 il se mit en marche d'Uriel avec 7000 hommes. Alaix se trouvait le même jour à Moya. Le 18, Gomez était à Almansa, sur les frontières de la Murcie, et une partie de son armée se trouvait à Villarobledo; le 20, Alaix vint à Villarobledo, et avec sa division défit l'ennemi, en lui faisant 2000 prisonniers et [illegible].

On supposait alors que cette victoire avait été remportée sur Gomez, mais on eut plus tard l'assurance que c'était celles de Quilez et Serador qui avaient été défaites; et que Gomez se dirigeait sur l'Andalousie par la Manche. On apprit quelque temps après qu'il avait passé Santa Cruz, Mudela et Vaeda, près de Baeza. Il entra le 27 à Vueda et menaça Jaen, ville située à une trentaine de lieues de Malaga; la consternation y était à son comble. Gomez avait traversé 3 à 400 milles de pays, levant des contributions à plaisir dans toutes les villes où il passait.

Bien que les autorités de Malaga représentaient les troupes de Gomez comme peu redoutables, elles ne proclamèrent pas moins la loi martiale, les troupes furent casernées et on se mit en état de défense.—Lorsqu'on reçut la nouvelle que les rebelles s'étaient présentés à Lucena, située à 18 lieues de Malaga, et y avaient demandé des rations, l'alarme fut générale à Malaga; des centaines d'individus cherchèrent à émigrer, mais il ne leur fut pas permis de quitter la ville. Le 26, le capitaine-général de l'Andalousie a déclaré en état de siège tous les districts sous son commandement, et ordonna aux gardes nationaux de toutes armes de s'assembler aux quartiers généraux de leurs districts et de marcher ensuite sur Carmona.

La milice et les autorités de Jaen, sous le capitaine général, évacuèrent la place à l'approche de Gomez, en conséquence de la supériorité de ses forces, qu'on disait être de 10,000 hommes, mais qui n'étaient réellement que de 4000. Il n'entra pas dans la place, mais prit position à Andujar et Baylen. Des milliers d'habitants de la province accoururent pour se ranger sous les ordres du capitaine général Espinosa, dont les forces étaient estimées à 20,000 hommes. Celles de Gomez s'élevaient à 3 ou 4000 hommes d'infanterie et à 300 cavaliers. Ce dernier entra sans résistance à Cordova, à la tête de 5 à 7000 hommes, d'après certains rapports.

Deux mille hommes de troupes de milice qui s'étaient enfermés dans un lieu fortifié, furent contraints de se rendre à discrétion et furent constitués prisonniers de guerre dans un couvent. Le capitaine-général de Grenade revint à Malaga pour protéger cette place. Une colonne fut stationnée de Séville à Cordova, et le colonel Escalante, avec 1000 hommes, avait pris position dans un village à 5 ou 6 lieues de Cordova. La ville de Malaga était en proie aux plus grandes alarmes; il n'y avait pas de troupes de ligne, et la milice était dépourvue d'armes et de chefs.

On apprit à Cadix que le 6, Gomez avait poussé sa reconnaissance jusqu'à Ecija, à 17 lieues de Malaga, et à une moindre distance de Séville, très près de Carmona. Le général Espinosa s'était replié sur Carmona, et l'on pensait qu'il se retirerait à Séville où l'on faisait des préparatifs de défense. Le général Butron était placé sur la route d'Utrera avec 4000 hommes de milice. Tous les habitans des environs se réfugiaient à Cadix. Le capitaine-général de Grenade avait établi ses quartiers-généraux à Malaga. On disait que Alaix avait contourné la position de l'ennemi, mais on n'avait riende positif à ce sujet.

Le *Noticioso* de Cadix du 12 octobre, contient néanmoins un extrait d'une dépêche du général Butron, datée de Carmona le 9, annonçant son intention de s'avancer le lendemain sur l'ennemi, et qu'il le prendrait sur l'aile droite, tandis que le général Alaix marcherait sur la gauche. Il pense qu'il sera difficile aux rébelles de s'échapper, attendu qu'ils ont un butin considérable, montant à plus d'un million de piastres, et qu'il sont embarrassés d'un millier de prisonniers qu'il ont faits. Tels sont les détails contenus dans les journaux apportés à Boston; voici les extraits faits de ceux venus par l'arrivage du 15:

Sous la date de Malaga, 9 octobre, le capitaine-général de la Grenade et de Jaen a lancé un ordre du jour dans lequel il annonce que la faction de Gomez s'est retiré des positions où il menaçait ce district, et qu'en conséquence les habitants ne courrent plus aucun danger. Le 10, l'alcalde d'Autequera annonce à la junte qu'un courrier de cabinet venait d'arriver par la route d'Estramadure à Seville, qui rapportait que l'armée à Carmona était augmentée à 14,000 hommes, y compris 1500 cavaliers; qu'on y attendait la divison de Cadix. Alaix avec 16,000 hommes, occupait Andujar. La faction de Gomez était à Cordova.

On écrit de Seville, le 12 octobre, que les carlistes évastaient toute la contrée de Cordova, pillant et incendiant de toutes parts.

☞ Les nouvelles de Malaga que nous avons publiées mercredi dernier, reçues à Charleston, étaient d'une date plus récente que ce qui précède, mais elles ne donnaient pas les détails que nous offrent celles-ci; c'est ce qui nous a engagé à les publier. On sait du reste que Gomez s'était retiré des environs de Malaga sans avoir tenté une attaque sur cette ville. Comme ses forces sont inférieures à celles du gouvernement il faudra qu'il se retire promptement de cette province s'il ne veut éprouver un échec.

Nouvelles diverses de France.

—Le grand conseil de Berne a voté sur la proposition [illegible] à voter en toute conscience les mesures qui, par une voie conciliatrice, peuvent mettre un terme aux difficultés avec la France, d'une manière compatible avec l'honneur et la dignité. Des discours énergiques contre le gouvernement français ont été prononcés. La proposition a été adoptée à la majorité de 131 voix contre 80.

—Le 7 février dernier, il est tombé de la neige à Canton pour la première fois depuis soixante-dix ans. Un grand nombre d'habitans, surpris, pensèrent que c'était du sucre et recueillirent de cette neige dans des caisses, où ils furent bien étonnés, comme on le croira sans peine, de ne plus trouver que de l'eau quelques jours après.

—Un article de la *Gazette d'Augsbourg* nous a paru mériter quelque attention; il est publié sous la date de Naples.

"Il a été déjà fait mention du peu de satisfaction qu'avait éprouvée le roi, à son retour, par suite de l'attitude des soldats. Ce monarque a exprimé hautement son opinion sur les diverses reprises, que son infanterie était passable, l'artillerie médiocre et la cavalerie détestable. Il en est résulté de la désaffection, parmi les officiers surtout; et plus d'une scène disgracieuse s'est passée entre le souverain et des officiers supérieurs, auxquels il avait adressé des paroles offensantes et dédaigneuses.

"Dans une des dernières revues du Champ-de-Mars, le jeune roi, dans son emportement, se laissa aller jusqu'à frapper rudement, du plat de son sabre, sur le shako d'un officiers appartenant à l'une des plus nobles familles du royaume. Après ce mouvement fougueux, le roi, revenu à des idées de modération, a rassemblé tout l'état-major autour de lui, et là, au milieu de tous les officier qui formaient le cercle, il a demandé à l'officier qu'il avait frappé de vouloir bien excuser un moment de vivacité. Peut-être cette réparation spontanée et cordiale doit-elle faire excuser, jusqu'à un certain point, un élan passionné dont le jeune monarque devrait cependant s'efforcer de se rendre plus maître.

"On arme ici des frégates destinées à se rendre sur les côtes d'Espagne; on ignore le but de cette expédition: mais il serait assez naturel de supposer que ces bâtimens sont destinés à se mettre à la disposition de la reine, en cas dévénemens."

—Nous lisons dans une feuille de ce matin:

"Le ministre-résident de Mecklembourg Schewrin, est parti pour l'Allemagne, où il va presser les négociations relatives au mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène.

PARIS, 10 août.

—Depuis deux jours l'affaire suisse parait s'arranger. Nous n'avons pas l'intention de nous montrer plus difficiles que de coutume en manière de satisfaction diplomatique. Les Etats-Unis et son président sont là pour le dire à la Suisse, aussi bien que M. Molé et l'agent qu'il a expédié hier avec des instructions complètes, c'est-à-dire bien et duement contresignées. Tout s'apprête à nous faire dormir tranquilles sur l'oreiller, sans craindre que les uniformes des deux nations se confondent dans une horrible mêlée. Le blocus, selon les états de douane, n'aura pas été si mauvais diable qu'on l'aura fait dans certaines feuilles dites de l'opposition. Mais si l'on en a fini avec les 13 cantons suisses, on n'a pas pour cela fini avec le duc de Montebello, qui veut aller promener son nom historique dans la capitale du royaume des Deux-Siciles. Il paraît qu'il franchira la hiérarchie qui sépare l'ambassade de Suisse de celle de Naples, et que, bon gré malgré, il obtiendra de nous représenter dans les Deux-Siciles.

HAVANE—Par un arrivage d'hier, nous avons reçu nos liasses de journaux de la Havane jusqu'au 21 novembre dernier. Ces feuilles ne contiennent rien de plus récent de la Péninsule que ce que nous avons obtenu par la voie de France ou d'Angleterre.

Le brick espagnol JOVEN VICTORIA était arrivé la veille, venant de Santander, et quoiqu'il soit annoncé comme n'ayant eu que 35 jours de traversée, cependant nous voyons qu'il n'a apporté des dates de cette ville que jusqu'au 7, et de Madrid du premier.

Les feuilles de Saint Sébastien du 4 contiennent des détails assez minutieux de la bataille qui eut lieu près des hauteurs d'Alza et du couvent de San Francisco, le 1er. octobre entre l'armée carliste, commandée par Sanz, et les Christinos, sous les ordres des généraux Evans et Jaureguy. Ces détails, quoique plus étendus, se réduisent pour le fond à ceux qu'a publiés la Santinelle des Pyrennées, sous la date du 4 octobre; à cette seule différence près que la perte essuyée par les journaux de St. Sébastien n'est pas la même que celle qu'annonce la *Sentinelle*. Suivant celle-ci, la perte du côté des Carlistes aurait été de 1000 hommes, et pour les Christinos de 400, tandis que la feuille espagnole porte la première à 12 ou 15 cents hommes et celle des Royalistes à 350. Au reste, nous ne savons lequel des deux journaux nous devons plutôt croire, bien que celui de St. Sébastien dise qu'on peut considérer son rapport comme officiel.

CONSEIL DE LA 1ère. MUNICIPALITE,
Séance du vendredi 2 décembre 1836.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens étaient Messrs Armas, Correjolles, Canon, Cougot, Thomas Duplessis, Grailhe, Guillot, High, William [illegible], Duplessis, Lafargue, Laurent, Lesseps, Colson, Tulane, Pichot, Préval, Gardette, Stringer, Brulé et Wilcox, 20; membres absens: Mrs. Bertus, Buisson, Genois et Pédesclaux.

Sur motion l'absence de M. Pédesclaux a été excusée.

Après lecture et approbation du procès verbal de la séance précédente, lecture a été faite du message du maire en date de ce jour.

Le premier article de ce message transmettait au conseil une lettre de M. [illegible], par laquelle le maire qu'attendu que le conseil [illegible] Rapicholli se propose d'échange de [illegible] demande pour des pieds nécessaires au prolongement de la rue du Quartier, il priait le conseil de conclure la vente de ce terrain qu'il a été convenu en mai dernier pour $35,000.

M. Lafargue a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée.

Attendu, que la proposition d'échange faite par M. Mager a été référée au comité des améliorations, Résolu, que la dernière lettre de M. Mager soit renvoyée à la prochaine séance, et que M. Mager soit invité à fournir au susdit comité les renseignements nécessaires.

Le dernier article du message transmettait une lettre de Mrs. Magiano, Culi et Soler, demandant l'usage de la chambre des délibérations du conseil pour donner une séance d'un cours de phrénologie.

M. Grailhe a présenté une résolution accordant la demande de M Culi.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles, la motion d'adoption a été perdue.

L'appel nominal demandé par M. Grailhe sur cette question a produit le résultat suivant: Pour l'affirmative Messrs. Armas, T. Duplessis, Grailhe, W. Duplessis, Pichot et Stringer, 6 oui. Pour la négative, Messrs. Correjolles, Canon, Cougot, Guillot, High, Lafargue, Laurent, Lesseps, Colson, Tulane, Préval, Gardette, Brulé et Wilcox, 14 non.

Lecture a été faite d'une lettre de Messrs. Santenil, Joseph Ruiz et Gounie Lurcy, piqueurs, demandant une augmentation de salaire.

Sur motion de M. Correjolles, et après dispensation des règles, Résolu, que le salaire des pétitionnaires sont fixés à $60 par mois.

Lecture ayant été faite d'une lettre de M. P. Hécaud demandant que conformément à la stipulation faite avec M. Dufour, il soit mentionné dans l'acte de vente de sa propriété, que les banquettes seront faites aux frais de cette municipalité.

Sur motion de M. Pichot, et après dispensation des règles.

Résolu, que le maire est et demeure autorisé à faire insérer dans l'acte de vente de la propriété de M. Hecaud, que les banquettes seront confectionnées aux frais de la 1re. municipalité, sur la façade de cette propriété.

Lecture a été faite d'une lettre de J. H. Holland, président de la compagnie de Navigation d'Orléans, transmettant une copie d'un rapport adopté par la direction de cette compagnie.

Sur motion de M. Cougot, Résolu que le dit rapport soit imprimé et distribué aux membres.

M. Cougot a présenté la résolution suivante, avec la permission du conseil.

Résolu, qu'à partir du 1er. décembre 1836, il soit alloué aux collecteurs des droits de warfage, une commission de 5 pour cent sur les sommes qu'il collectera dans ses fonctions.

Il est de plus résolu que toute résolution antérieure relative au salaire du dit collecteur est et demeure abrogée.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles, M. Tulane a fait une motion de référer cette résolution au comité de finance.

Sur motion de M. Guillot, Résolu, que le conseil prenne la question préalable.

La question en conséquence ayant été posée sur l'adoption de la résolution de M. Cougot, la dite résolution a été adoptée.

Sur motion le conseil s'est ajourné à vendredi prochain, 9 du courant, à 5 heures après midi.

Pour copie conforme
D. AUGUSTIN, Secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston	25 nov	Tampico	18 oct.
New York	26 nov	Mexico	15 oct.
Philadelphie	26 nov	Londres	24 oct.
Baltimore	24 nov	Liverpool	25 oct.
Washington	16 nov	Paris	21 oct.
Charleston	21 nov	Havre	16 oct.
Havane	22 nov	Bordeaux	18 oct.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON DE SAMEDI.

420	balles Mississipi		14 3/8
484	do	do	14 3/8
59	do	do	14
70	do	Louisiane, choix	14
30	do	do	16 1/4
137	do	Texas	15 3/8
			15
1270			

Existences sur place et à bord de nav jusqu'au 2 décembre	} 113,855 balles
Importations du 3 et du 4	6241 "
	120,096 "
Exporté samedi	1,493 "
Existences en mains et à bord de nav.	118,603 "

NEW YORK, 26 Novembre.

VENTES D'ACTIONS.

400 actions	Banque des Etats Unis,	$116 à 116 1/2
75 "	Banque du Commerce.	103 1/2
100 "	Banque des Habitans du Tennes.	107 1/2

NEW-YORK, 24 nov.

Ventes d'Actions.

450 actions	Banque des Etats-Unis,	$117 1/2
60 "	Banque de l'Etat de N. York	107 1/4
100 "	Banque du Gaz de la N. Orl.	98 à 99

N. YORK 25 nov.

Ventes d'Actions.

250 actions	Banque des Etats Unis	$116 3/4 à 117
190 "	Banque de l'Etat de N. Y.	105 3/4 à 106 1/4

BOSTON 24 nov. 1836.

[illegible] me, les ventes [illegible] de marques communes ont été à $10 37; les principales ventes se font néanmoins à $10 50 et les bonnes marques de 10 75 à 10 87.

PHILADELPHIE 25 novembre 1836.

Ventes d'Actions.

100 actions banque des Etats Unis		117 1/4
4 "	"	117 1/4
10 "	" 60 jours	117 1/8
25 "	"	117 1/2
100 "	" 60 jours	117 3/4

BALTIMORE 21 nov.

Coton—Les opérations dans les cotons continuent limitées: de petites ventes de la Mobile et Upland à nos quotations. Quelques ventes de Virginie de la vieille et de la nouvelle récolte, de 18 à 20 cts.

Café—Les transactions dans cet article ont été faites d'une manière assez étendue dans le commerce. Nous avons remarqué des ventes de Rio vert et de première qualité à 13 5/8 cents: d'autres petits lots d'une qualité moins bonne, de 12 à 13 1/2 cents; St. Domingue de 11 1/4 à 11 1/2 cents: Cuba à 13 1/2 cts. et Laguira de 12 1/2 à 13 3/4.

Farine—Farine de Howard Street. Le marché continue à ne recevoir que de petits approvisionnemens et principalement par le rail road. Il n'y a eu pour ainsi dire aucune importation par les wagons. De petites ventes en magasin ont eu lieu pendant la semaine à $10 50, et d'autre farine de qualité surfine à un prix plus élevé. Nous quotons les prix des wagons à 10. L'approvisionnement en main est très faible, et ne répond pas aux demandes.

Farine de City Mill—Nous avons appris que plusieurs ventes avaient eu lieu dans cette qualité, à $10 pour la superfine et 10 50 pour *extra* superfine, aux quels prix les meuniers se maintiennent aujourd'hui. Il y a un assez grand approvisionnement en main.

Sucre—Nous avons été informés que des ventes de sucre du Brezil avaient eu lieu à 10 et 10 25, et de Havane blanc à 13 et 14. Mardi, une partie de la cargaison du brick Indus, de Porto Rico, s'est vendue à l'encan, dont 71 boucauts à $7 95 et 10, et 36 barils à 7 75 et 7 85.

Tabac—Les opérations dans le tabac ont été très faibles, et l'article en général est peu recherché. Aucun changement, que nous sachions, n'a eu lieu dans les prix depuis notre dernier rapport. Il existe encore un bon approvisionnement sur la place.

Whiskey—Est en meilleure demande cette semaine, et les ventes ont pleinement soutenu nos prix de la semaine dernière. Nous continuons nos quotations à 43 1/2 et 44 cents pour les barils venant de magasins, et de wagons, 39 cents, barils non compris. Les inspections de la semaine finissant jeudi soir, comprennent: 62 boucauts, 484 barils, duquel montant 54 boucauts et 330 barils étaient de Susquehanna. 2 boucauts et 35 barils eau-de-vie de pommes ont aussi été inspectés.

SAVANNAH, 24 nov.

Coton—Arrivé depuis le 17 courant, 11771 balles Upland, et 13 balles Sea Island—Expédié dans le même tems, 4674 balles Uplands et 56 Sea Island, laissant en mains, y compris ce qui se trouve à bord de navires non expédiés le 24, un approvisionnement de 29372 balles Upland et 111 balles Sea Island. La semaine donnée cette semaine par les détenteurs d'Uplands, a eu pour résultat des ventes très extensives à des prix irréguliers, mais généralement une baisse de 1/8 ct. pour les meilleures qualités, et de 3/4 à 1 cent pour les qualités moyennes et inférieures. Nos derniers cours pour Liverpool sont comme suit: bon à beau, 17 1/4 à 17 1/2 cents; et pour la meilleure qualité en balles carrées, 18 cts.; un ou deux petits partis d'une qualité très supérieure ont été vendus hier à des prix qui n'ont point transpiré. Les ventes de la semaine s'élèvent à 6741 balles, la majeure partie desquelles aux taux suivans: 20 balles à 16 3/4; 436 à 17; 272 à 17 1/8; 691 à 17 3/4; 166 à 17 3/8; 196 à 17 1/2; 227 à 17 5/8; 831 à 17 3/4; 155 à 17 7/8; 1918 à 18; 100 à 18 1/8; 152 à 18 1/4; 403 à 18 3/8; 106 à 18 1/2; 16 à 18 5/8. Il y a si peu de Sea Islands sur notre marché que nos cours sont presque nominaux pour cet article.

Farine—Nous rapportons des ventes de 160 barils de Baltimore, à $11 1/2 et de 150 barils Canal à 11 1/8.

Mais—Se détaille dans les magasins à $1 1/8 et 1 1/4.

Comestibles—La demande pour le café, le sucre et la mélasse est toujours modérée. Ventes de 6 boucauts et 60 barils Porto Rico à $10 et 11; 35 sacs Laguira à 14 cts.

Spiritueux—Il se fait peu d'affaires dans les liqueurs domestiques. Ventes de 10 boucauts et 100 barils rum de la Nouvelle Angleterre à 46 cts.; 100 barils genièvre à 50 et 48 cts.; whiskey, à 48.

Foin—Ventes d'environ 800 balles, à $1 1/4 et $1 1/2.

Commerce des Etats Unis avec la Havane.

Nos lecteurs peuvent juger de l'importance du commerce américain avec la Havane, et même de sa supériorité sur celui des autres nations, sans en excepter même le commerce espagnol, d'après le nombre de nos bâtimens dans ce port.

Le 21 novembre, sur 75 bâtimens en chargement et déchargement à la Havane, et qui se composaient de 10 trois mats, 34 bricks et 14 goëlettes, les américains avaient 6 trois mats, 21 bricks et 9 goëlettes: total 36. Les Espagnols, 1 trois mats, 6 bricks et 1 goëlette: total 25. Les Anglais 1 trois mats et 3 bricks: total 4. Les Français, 1 trois mats et 1 brick: total 2. Les Suédois 2 bricks et une goëlette: total 3. Les Hollandais, 1 trois mats et un brick: total 2. Les Belges 1 brick. Les Danois, 1 goëlette. Les Portugais 1 goëlette, et une goëlette, nation inconnue.

MARCHÉ DE LA HAVANE, 19 novembre.

Articles d'importation—Riz de l'Amérique du Nord $5 75 à 5 87; morue 5; do. en caisses de 50 liv. 2 25; farine de Santander 16 à 16 50; do. de la Nouvelle-

Orléans 18 à 21 50; mindeux de l'Ouest 18 50 à 21 50; porc 18 à 20; [illegible] sec, de Boston, 2 25 à 2 37; bœuf [illegible] 11; [illegible] baleine [illegible].

Articles d'exportation—Sucre moyen 7 1/2 à 10 1/4 réaux; do. blanc 11 à 14 réaux; do. quebrado 7 à 10 réaux; do. [illegible] 6 1/2 à 6 1/2; café—1ère qualité, point, 10 à 10 réaux, qualité 9 50 à 9 50; cire blanche 7 à 8; do. jaune 6 50 à 7; mélasse 5 à 5 1/2 réaux; miel 2 3/4; indigo-fin, qualité 1 45 à 1 50; seconde do. 6 à 7 réaux; bois de Campêche 1 37 à 1 50; cigares 8 à 20; salsepareille d'Honduras 25 à 27; do. de Vera Cruz 15 à 17; cochenille 34 à 44; jalap 38 à 40.

Remarques—Peu d'affaires dans les sucres; pas de café de première qualité; la seconde n'éprouve que peu de demandes; la 3me. en défaveur, et le triage sans demande; jalap point. Le vieux café est peu recherché à $ 75, 9 75 les et liv.

Change—Sur Londres, 9 à 9 50 pour cent de prime; sur Paris, 3 à 4 d'escompte; sur l'Espagne, selon le lieu, 5 à 6 de prime; N. Orléans 1 à 1 50 d'escompte; autres points des Etats Unis 1/2 à 1 d'esc. pas de piastres à colonnes; piastres mexicaines [illegible] pair; onces, do.

Fret—Pour les Etats Unis $3 50 à 4 par boucaut; 1 50 par caisse de sucre; 3 réaux pour les cent livres de café sur batimens espagnols. Pour France 70 francs par tonneau; pour la Méditerranée $2 10 ab.; pour l'Angleterre 1£ 15s 2.

(*Communiqué.*)

PREMIERES VENTES DU SOIR,
Au Merchants' Exchange

En se référant aux annonces du jour, on observera que MM. Isaac McCoy, et J M Bach, encanteurs, ont l'intention de commencer aujourd'hui, à sept heures de l'après midi au Merchants' Exchange, les ventes du soir.

L'un d'eux offrira en vente plusieurs propriétés foncières de grande valeur; des terrains propres à bâtir, situés dans le carré de la ville, et des maisons de résidence, bâties dans le genre le plus moderne et le plus commode, dans cette même partie de la cité.

L'autre encanteur, de son côté, offrira à l'enchère publique des actions de plusieurs compagnies et banques, parmi lesquelles se trouvent des actions de la presse à coton d'Orléans, de la Banque des Citoyens, de la Compagnie d'assurance, des Négocians et de celle de l'Océan.

Les possesseurs actuels de ces propriétés de valeur et de ces diverses actions promettent et s'obligent de ne faire usage d'aucune enchère simulée et de laisser aller le tout pour le prix qui en sera offert encore qu'il serait audessous des objets vendus.

La rareté de bonnes maisons de résidence pour loger les nombreuses familles respectables qui augmentent constamment le chiffre de la population permanente, doit rendre cette vente attrayante et attirera sans doute l'attention de tous ceux qui désirent se procurer des logemens à la fois commodes, bien avec goût et dont la situation soit centrale.

Les ventes publiques de propriétés faites comme ci devant à des heures de la journée où tout le monde est occupé d'affaires plus ou moins importantes offraient le plus grand inconvénient, surtout à la portion active et laborieuse de cette communauté. Dans les grandes ventes de propriétés, qui occupent peut être de 3 à 4 heures de tems, l'artisan, l'ouvrier et autres industriels pour ne pas se déranger du cercle de leur occupations et perdre, à l'égard de leurs pratiques ou de leurs employés, la meilleure partie de la journée, se voyaient très souvent obligés de se priver de l'occasion de faire emplette d'un lot de terre ou d'une maison de résidence dont ils avaient besoin; et comme ils ne pouvaient pas, en raisons de leurs travaux journaliers, suivre d'une manière assez particulière les ventes publiques, il arrivait que, n'ayant pas des informations précises du cours du marché et de la valeur des propriétés, qui ne font qu'augmenter avec la prospérité de la ville, ils vendaient, d'après une offre qui leur paraissait libérale, la seule propriété qu'ils possédaient, et voyaient avec regret, plus tard, qu'ils l'avaient vendue pour la moitié du prix qu'ils en eussent retiré à l'encan.

Les ventes du soir seront donc d'un avantage général, surtout durant les mois d'hiver, toutes les classes de la population ayant plus ou moins le loisir pendant la soirée. Et si les personnes qui désirent d'obtenir des informations précises de la valeur des propriétés aux enchères publiques, ne suivent pas les ventes, elles seront les seules à blâmer dans le cas où d'autres individus qui prennent la peine d'acquérir ces renseignemens en fréquentant ces ventes viennent à spéculer sur leur ignorance.

Les amis et connaissances de feu M. JEAN-JULES BARRE, sont invités d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 4½ heures de l'après-midi. Son corps est exposé rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Yazoo, Woodbury, New York, Bein & Cobra.
Barque Ella Hand, Mathiew, Philadelphie, Hoskins & Wilcocks.
Brick William, Cutler, Havane, J Cockayne.
Brick Lacy, Ball, Tampico, G Bedford.
Brick Erie, Gathill, Baltimore, E W McDonald.
Goëlette Col Fannin, Thompson, Brazoria, J Crosby.
Bateau à vapeur Siam, Massey, Mobile, capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Whale, Paulding, des passes, a amené le navire Antioch, Tallahassee, brick Virginia, et les goëlettes Sarah et Emperor.
Navire Antioch, Mann, 15 jours de Castin.
Brick Virginia, Horton, 13 jours de Norfolk.
Goëlette Emperor, Arnaux, 5 jours de la Havane.
Goëlette Eagle, Bennasit, de la côte.
Goëlette Cora Ann, Pimparé, de la côte.
Bateau à vapeur Pawnee, Duncan, St Louis.
Bateau à vapeur Claiborne, Barrett, Vicksburg.
Bateau à vapeur Robt Morris, Massie, Lafourche.
Bateau à vapeur Mississippi, Brick, Louisville.
Bateau à vapeur Southerner, Carey, Colombia.
Bateau à vapeur Romeo, Manning, Ouachita.
Bateau à vapeur Columbus, Clark, Cincinnati.
Bateau à vapeur Velocipede, Dorsey, Cool's Bluff.
Bateau à vapeur Chameau, Harris, Pittsburg.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI prochain, 6 Décembre,
Pour le début de
Mme. OTHMAN, première chanteuse,
LA MUETTE DE PORTICI,
Grand opéra en 5 actes.

Théâtre Américain.

Madame LEWIS remplira cinq rôles différents.

Ce soir, Lundi 5 Décembre 1836,
Sera représenté le drame nautique, intitulé
THE LAST WORDS OF BILL JONES!
Bill Jones (jeune pilote)..........Mde Lewis

Après quoi le Signor Gambetti exécutera un Solo de Trompette.

☞ Mr et Mde Bennie danseront un pas composé pour l'opéra de la Juive, qui leur a mérité les applaudissemens de tous les théâtres de l'Europe et de l'Amérique.

Le spectacle sera terminé par le vaudeville, intitulé
CATCHING AN HEIRESS.

Bureau de la Compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain.

Nouvelle Orléans, 5 décembre 1836.

AVIS—Une assemblée annuelle des actionnaires de cette institution, aura lieu aujourd'hui, au bureau de la compagnie, à 4 heures et demie du soir.
Par ordre de la Direction.
JOHN B. LEEPE, Secrétaire.
5 dec—1

AVIS.—Conformément à la loi, avis est donné aux habitans de cette ville et paroisse d'Orléans, que les dix-huit personnes dont les noms suivent, ont été nommées pour remplir les fonctions d'assesseurs de la taxe d'Etat pour 1837 et que d'après les dispositions de la 9ème. section de l'acte de la législature intitulé "acte pour pourvoir au récensement des votans dans l'Etat" approuvé le 9 mars 1833, les dits assesseurs devront faire, dans leurs districts respectifs, le récensement des individus ayant le droit de voter à l'élection des membres de l'assemblée générale, savoir:

Pour le 1er. district commençant à la levée suivant la rue d'Orléans et le Canal Girod, en décendant jusqu'à la limite de la ville par derrière, suivant cette limite jusqu'à la rue du Canal et remontant la rue du Canal jusqu'à la levée.
Messrs. Frs. LAFARGUE.
M. BOCK.
JOHN THIBAUT.

Pour le second district, commençant à la Levée suivant la rue d'Orléans et le Canal Girod, en décendant jusqu'à la limite de l'habitation Griffon, suivant cette limite à l'Est jusqu'au chemin du Bayou, remontant le chemin du Bayou jusqu'à la rue Plauché, suivant la rue Plauché jusqu'au prolongement de la rue de l'Esplanade et remontant la rue de l'Esplanade jusqu'au fleuve.
Messrs. P. A. ROUSSEAU.
J. M. GRAS.
J. JONAU.

Pour le 3ème. district, comprenant le faubourg Marigny depuis la rue de l'Esplanade jusqu'à la limite inférieure, et du fleuve jusqu'à la limite entre le dit faubourg et les établissemens de Gentilly.
Messrs. J. A. NAUTRE.
GERMAIN PLESSY.
PAULIN LEBLANC.

Pour le 4ème. district, comprenant le chemin du Bayou St. Jean à partir de l'habitation Griffon et de la rue Plauché, le Bayou St. Jean, bas du Bayou, Gentilly, chef Menteur, la rive gauche du fleuve à partir de la limite inférieure du faubourg Marigny, au canal des Pêcheurs, et la rive droite depuis le canal Bernoudy jusqu'à la limite inférieure de l'habitation Dessalles.
Messrs. H. CANTRELLE.
BUNEL CORNU.
ARTAUR FORTIER.

Pour le 5ème. district, comprenant le faubourg Ste. Marie, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Delor et le canal du Tivoli, à partir du fleuve jusqu'aux limites de la paroisse dans la profondeur.
Messrs. Geo. ASBRIDGE.
J. D. FINK.
P. D. HENRY.

Pour le 6ème. district, comprenant tous les faubourgs supérieurs à partir de la rue Delor jusqu'aux limites des Religieuses, et du fleuve jusqu'aux limites de la Paroisse dans la profondeur.
Messrs L. B. GAIENNIE.
J. B. ROBENDA.
J. KIBOURZ.

Nlle. Orléans 5 décembre, 1836.
Chs. MAURIAN, juge.
5 dec—3

EN débarquement du brick Everett, venant d'Amsterdam—50 pipes Genièvre Stoll (marque [illegible]), 30 caisses Fromage tête de maure, à vendre par
E TASTET & A DELAMARE.
5 dec

EN débarquement du navire Cécilia, venant de Nantes, 30 doux. Guignolet, à vendre par
E TASTET & A DELAMARE.
5 dec

Fromage, Beurre et Bœuf de Fly-Market—Reçus par le navire Lybieville, de New York, et à vendre à bas marché, par PERKS & HALL,
5 dec 8, Front Levée.

MELASSE—[illegible] barils mélasse en débarquement et à vendre par
5 dec GALLWAY & BOURGUIGNON.

Compagnie de Navigation de Mobile, par [illegible].

L'assemblée des Négocians et citoyens de la Nouvelle Orléans, qui a eu lieu à la Bourse des Négocians, dans la soirée du premier courant, conformément à une résolution adoptée à ladite assemblée, donnent présentement

AVIS AU PUBLIC

que les livres de souscription, pour cinq mille actions de cent piastres chacune, seront ouverts aujourd'hui et continueront à l'être tous les jours jusqu'au 15 du courant, depuis neuf heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, au Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, dans la rue de l'Exchange, la porte après la poste. Dans le cas où il serait souscrit au-dessus de cinq mille actions, les souscriptions seront réduites proportionnellement sur ceux qui auront souscrit pour les plus fortes sommes.

Il est généralement désiré que les actions soient distribuées en petites quantités parmi toutes les classes des habitans de l'Etat et de la ville, afin que chacun puisse jouir d'un intérêt particulier dans le grand projet de cette compagnie d'établir une communication par le moyen de la vapeur, avec Cuba, Mexico et la Mobile, et principalement dans l'achat immédiat d'un choix de navires de première classe comme paquebots pour le Havre et Liverpool. Une piastre par chaque action sera exigée; aucun autre paiement ne sera demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu, et que la compagnie aura été assurée de la souscription de l'Etat et des conseils municipaux, résultats qui seront communiqués devant une assemblée des actionnaires qui sera convoquée à cet effet; et s'il est satisfaisant pour eux, alors une élection de directeurs sera immédiatement fait par les actionnaires, afin que la Compagnie commence de suite ses opérations.

Comme il est spécifié par la loi des revenus des E. Unis, que nul autre que les citoyens peuvent être intéressés dans les navires sous pavillon américain; il est bien entendu que personne autre que les citoyens des Etats Unis n'auront le droit de devenir actionnaires.

R O Pritchard,	H F McKenna,
Cuthbert Bullitt,	Jules Leblanc,
Thos Barrett,	Theo Nicolet,
James Carroll,	J M Lapeyre,
W L Hodge,	M Gally,
J H Caldwell,	P J Tricou,
S W Oakey,	A Fisk,
Glendy Burke,	Félix Labatut,
H C Cammack,	Joachim Kohn,
Fred Fray,	J A Barelli.

5 dec—3

Pour Harrisonburg et Monroe, Ouachita et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur fin marcheur ROMEO, capitaine J. F. Manning, partira pour les endroits ci-dessus, Mercredi 7 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue du Canal, ou à
KIMBALL & POMROY,
5 dec No. 6, Front Levée.

ON OFFRE d'échanger l'occupation d'une maison de la rue de Chartres contre celle d'une autre dans un quartier quelque peu retiré. S'adresser au No 30, rue Toulouse. 5 dec—3

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Samedi, 6 janvier 1837, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
D. PRIEUR,
5 dec Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de dix piastres par baril; d'après le tarif les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi 5 du courant,) trente et un onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront 25 pour cent en sus.
5 dec D. PRIEUR, maire.

Belle épinglette en Diamants.

A VENDRE—Une épinglette en diamants, estimée 1300 piastres, de la forme d'une croix et ayant 11 diamants. S'adresser rue Gravier No. 36.
5 dec—1m

MADAME MELVILLE,

PREVIENT les dames qui l'honorent de leur confiance qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de Marchandises et Modes dans le dernier goût. 5 dec—3

61, 6, 26, 60, 71, 60, 2, 52, 70, 73, 75, et 38; sont les numéros sortis dans le tirage de la Loterie des Ecoles Gratuites, 1ère. classe.

Les personnes qui ont gagné quelques lots sont respectueusement invitées de se présenter au bureau du directeur, rue Gravier No. 37, afin d'en recevoir le montant, ou de renouveler leurs Billets pour la classe No 2, qui doit se tirer mercredi 14 du courant; le prospectus est le même. 5 dec.

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVÉ LE 21 MARS 1833.

Classe No. 2, pour 1836,

Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Mercredi 14 décembre 1836.

Consistant de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1	PRIX de	$12,000	1	PRIX de	$1000
1	"	3,000	1	"	2000
1	"	1,170	10	"	1000
30	"	500	25	"	300

Il y aura en outre 180 prix de 120 piastres; 126 de 80 piastres; 126 de 40 piastres; 126 de 20 piastres; 2780 de dix piastres et 23,436 de cinq piastres.

☞ Les billets sont seulement de **cinq piastres**, coupons en proportion; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et peuvent tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
2 dec—6m A. K. MEAD, Directeur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Vendredi, 2me jour de décembre 1836. Présent l'honorable Chs Watts, juge, Wm. Hart contre ses créanciers—No. 10211. Sur motion de M. Morphy, avocat de M. Félix de Armas, syndic des créanciers de l'insolvable et sur l'enregistrement final du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et tous autres intéressés, déduisent dans dix jours, à la présente publication, les raisons pour lesquelles ledit tableau final de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
5 dec—3, en 10 H. FARRIE, dép. greffier.

SUCCESSION de La Branche—Vente par le register des testamens—Jeudi, le quinzième jour de décembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du vingt neuf de Novembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Drausin La Branche, les actions de la Banque qui suivent, savoir:
1. Trois actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane.
2. Cinq actions du fonds capital de la Banque de Carrollton.
Conditions de la vente: comptant.
5 dec W F C DUPLESSIS, reg. des testamens.

SUCCESSION Tamet, f. c. l.—Vente par le register des testamens, vendredi le sixième jour du mois de janvier 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 2 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feue Mélanie Iris f c l. femme décédée de Jn Jamet, l'esclave ci-après décrit:
Marc Antoine, âgé d'environ trente-cinq ans.
Conditions de la vente: six et douze mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs Jamet et hypothèque spéciale sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des test.
N. B. L'acte de vente pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 dec

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Théophile Cavelier a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Azelina Pierre, f e l. décédée: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.
5 dec W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Saucer. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de feu William Saucer, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
5 dec W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.

Victor Hébert vs. Auguste Morel.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans il sera vendu au magasin qu'occupait le défendeur, situé rue de Chartres entre les rues St. Louis et Toulouse, le samedi 17 du courant, à 10 heures du matin: un bel assortiment de papiers peints pour tentures, existé dans cette affaire. Conditions, comptant.
5 dec—3 FRED. BUISSON, shérif.

☞ Nous soussignés, passagers à la chambre du navire le Talma, mouillé à la Nouvelle Orléans, nous plaisons à rendre un témoignage éclatant et public de reconnaissance au capitaine Dillingham, pour le soin et bontés qu'il nous a prodigués pendant notre traversée. Nous nous empressons de donner la présente attestation, aimant à proclamer l'habileté et la sagesse dont il n'a cessé de faire preuve dans des circonstances pénibles et difficiles, et le prions également de vouloir bien recevoir, ici, l'expression de nos bien sincères remercîmens.

A Lecouture	Brulatour, jr
[illegible]	Jean Cottagne,
[illegible]	B Duverger fils
[illegible] Darguelle	Paul Prez
[illegible]	L Paloc
[illegible]	Bernard fils

5 dec

Ventes à l'Encan.

[illegible] M. Barnett, à la Bourse Hewlett, [illegible] de terre au faubourg [illegible] division Guéno [illegible] Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

PAR JOHN M. BACH

IL sera vendu samedi 10 décembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,
L'esclave Harriett, négresse de 18 ans, un peu blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, pleinement garantie. Elle s'est absentée une fois pendant dix jours, mais elle est revenue d'elle même.
Conditions—L'acquéreur s'engagera de payer deux billets pour $318 33 chaque de 18 janvier 1837 et 18 juillet 1837, pour la balance au billets à 6 mois, endossé à satisfaction et portant hypothèque. 5 dec

PAR JONAS ROBESON & Co,
Rue Gravier No. 36.

CE SOIR—Livres et nouveautés, parmi lesquels se trouvent, American Encyclopedia en 13 volumes les ouvrages de Burns, Pope, Scott et Byron; Rollin, Goldsmith, Hume, Smollet, Moore Edgeworth et autres ouvrages de prix: 500 volumes romans. De plus—Secrétaires, bureaux, fusils, pistolets et une quantité de nouveautés. 5 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Groceries sans réserve.

AUJOURD'HUI lundi 5 du courant, à 10 heures précises du matin, sur le rail road, près de la rue de la Levée, dans les magasins de Mr. J. R. Pulley.

Le contenu de Deux Magasins d'épiceries bien assortis en eau de vie, genièvre, rum, café, sucre, thé, vins, liqueurs, porc, bœuf, jambons, plats côtés, graisse, beurre, fromages, sels, avoines &c. &c. Aussi, les étagères desdits magasins, comptoirs, poids, balance, mesure &c.; une quantité de voiles, cordages, vergues, poulies, peintures, huile, et une quantité d'autres articles: Aussi, 150 barillets de poudre, livrables à la poudrière.
Conditions—100 piastres comptant; de 100 piastres à 250 piastres, 60 jours; à 500 piastres, 3 mois: audessus de 750 piastres, 4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 5 dec

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.
PAR M BARNETT SR.

MARDI, 6 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 17 lots de terre de valeur, situés dans le faubourg Tremé, division de Guéno, il se trouve sur cette propriété un petit bassin de belle eau, et un hangard de 60 pieds nouvellement construit, et qui donne un revenu de $65 à 40 par mois provenant des blanchisseuses qui vont y laver. Le plan sera exposé à la Bourse le 5 du courant—Conditions à la vente.

AUSSI—le même jour, il sera vendu 4 lots de valeur, situés au faubourg Cartanède, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Lapeyrouse et Orange, mais à très peu de distance de la maison de M. Louis Bringer, arpenteur général. Le plan sera exposé à la bourse le 5 du courant.
Conditions à la vente. 3 dec—3

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu jeudi 15 de décembre 1836, à midi à la bourse Hewlett, à la folle enchère du dernier acquéreur qui n'a point rempli les conditions de la vente,
L'esclave Daniel, âgé de 11 ans—Le titre seulement garanti.
L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 5 dec

LE soussigné offre à vendre en déchargement du navire Talma, de Bordeaux.
100 caisses fruits à l'eau de vie,
60 do de liqueurs superfine,
20 do do en demi bouteilles,
70 demi barriques vin blanc de grave,
20 caisses vin muscat de Frontignan,
10 do saucissons de Boulogne,
200 paniers fruits cristalisés,
10 demi pipes eau de vie eau de vie Cognac, fine champagne,
10 quarts de pipes eau de vie do. fine champagne,
10 barils de 30 gallons de do do
10 demi pipes cognac, A. Dussaut jeune,
10 quarts de pipe do do
10 demi pipes cognac, 3e preuve, do
10 quarts de pipes do do
DUSSAUT fils aîné,
5 dec rue Toulouse, No 9.

EAU DE VIE ET VINS.

10 Demi pipes eau de vie de Champagne, vieux,
250 caisses vin rouge, St. Julien,
20 do do St. Emillion 1827,
20 do do St. Estèphe 1831,
20 do do Chateaux Margaux 1833,
20 do do Lafitte 1828,
20 do do Latour 1831,
10 do do Vin Muscat,
5 demi barriques de Sherry, de la marque 'Duff. Gordon & Co.
5 do do Vin Oporto, de Beomester & Febres,
2 caisses de vieux Madère première qualité et de la marque de "Phelps, Phelps & Lourrers" 3 douzaines chaque, reçus dernièrement et à vendre par
J. DE BROT,
5 dec Vieille Levée, No 40

VIN Muscat, Huile, Amandes &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du brick Roxbury, capitaine, Page de Marseille. 300 caisses muscat Frontignan, grandes bouteilles blanches; 100 do vieux muscat Lunel; 300 paniers huile surfine de Plaignol et de Fessel; 200 demi paniers do des amandes: 10 balles amandes à la dame; 6 jarres de abricoque; 1 de do ambres; 2 de fruits crystallisés; 2 de nougat blanc et rose; 8 caisses de macarons et croquignoles en bocaux; 50 do eau de fleurs d'oranger triple; 200 caisses capres, cornichons, olives, anchois, et variantes; 10 do sardines à l'huile; 50 do liqueurs
5 dec 11 et 15 rue St. Louis.

VIN, eau de vie, &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Talma, capitaine Dillingham, de Bordeaux: 35 demi pipes eau de vie cognac; 100 barriques vin rouge St Estèphe; 30 do do Margaux vieux; 25 demi barriques do do; 10 do do Margaux do; 50 demi barils vin blanc, Graves; 40 do do Barsac; 30 do de Santerne vieux; 300 caisses vin St Julien de douze bouteilles; 250 do vin Margaux de 24 do, 5 demi pipes vieux champagne cognac; 30 barils vinaigre blanc; 100 caisses fruits à l'eau de vie assorties: 6 boucauds fil à voile assortis.
CARRIERE, DARAN & Co.
5 dec 11 & 15, rue St Louis.

GUIGNOLET, Sardines, Conserves, &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Cécilia, de Nantes,
250 paniers Guignolet,
100 caisses Sardines à l'huile, en grandes, demie et tiers de boites,
20 caisses cerises au naturel en bouteilles,
1 do prunes et pêches do do
1 do fraises, framboises et abricots, au nat.
1 do poires, do do do
1 do contenant pâtés de foie d'oie truffés, galantines truffes, pâtés de bordeaux et bécasses truffées &c.
CARRIERE, DARAN & CO,
5 dec 11 et 15, rue St Louis

EN débarquement du brick Roxbury, les articles suivants, à vendre par les soussignés.
16 tierçons huile d'olive pour lampe,
55 caisses salaisons,
80 boîtes sardines à l'huile,
2 jarres prunes en paubana, 1 jarre dattes en do,
51 caisses savon de Castille,
500 fromages tête de maure, 10 ditto gruyère,
4 jarres fruits cristalisés, 2 ditto nougat,
70 caisses vermicelle, 15 caisses macaroni,
3 jarres saucissons, 17 caisses cerises,
54 caisses fruits à l'eau de vie.
5 dec E TASTET & A DELAMARE.

Dix Piastres de Récompense.

Seront données à celui qui logera dans une des geoles de l'Etat, ou ramènera chez la soussignée, la négresse LOUISA, coiffeuse très connue en cette ville. Elle est âgée d'environ 25 ans, taille ordinaire, peau rougé, grosses lèvres, manquant de dents de devant. Les capitaines de navires, embarcations &c. sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. LOUIS BERTONNEAU,
5 dec—3 No 143 rue Ste Anne

Saucissons de Lyon, &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire McLellan, du Havre, 2 milles saucissons de Lyon, 100 caisses et 25 barils cerises à l'eau de vie.
CARRIERE, DARAN & CO,
5 dec 11 et 15 rue St Louis

Cerises à l'eau de vie—30 caisses de douze bouteilles, 30 caisses de 24 demi do; reçu par le navire Olympia, du Havre, et à vendre par
CARRIERE, DARAN & CO,
5 dec 11 et 15, rue St Louis

Huile de Lin—En débarquement du brick Everett, venant d'Amsterdam, une quantité d'huile de lin en barils et cruchons, à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
5 dec 45, rue Bienville

Orge blanc—40 barils orge blanc, en débarquement du brick Everett et à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
5 dec 45, rue Bienville

Fromage de Hollande—100 caisses contenant chaque 12 têtes de maure, en débarquement du brick Everett et à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
5 dec 45, rue Bienville

AVIS—Si Mr. P. Eggermont est maintenant en cette ville, il est prié de s'adresser au bureau de
HUGO C GILDEMEESTER,
5 dec 45, rue Bienville

Vin de Madère—En pipes, demi pipes et quart de pipes, reçu et à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
5 dec 45, rue Bienville

KIRSCH—50 caisses d'une douzaine chaque, en débarquement du navire Macedonia, venant du Hâvre, et à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
5 dec 45, rue Bienville

Bois Gras, Charbon, Sable et Goudron—20,000 pieds bois gras pour bâtimens, bois de chêne, charbon, sable et goudron, à vendre par
W F & R MURPHY,
5 dec 128, rue du Bassin

EN magasin et à vendre par les soussignés.
250 serons Tabac espagnol, première qualité,
150 sacs Café,
2 poinçons Rum de la Jamaïque, article supér.
SOULE & LAMBERT,
5 dec No 11, près du Rail-Road

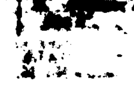

Habitation à vendre—Une habitation située dans la paroisse Ascension, à environ 3 milles de Donaldsonville, sur la rive gauche du fleuve, d'environ 11 1/2 arpens de face sur 80 de profondeur et ou [illegible] de [illegible] à [illegible] 1100 1/2 arpens de superficie cette terre est toute de 1ère qualité sans contredit et entièrement cultivables. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à
5 dec J MAYERRE, 10, rue St. Louis

[illegible]—250 bbls superfine Flour, landing from [illegible] Atalanta, for sale by
5 dec JOSEPH LANDIS, 14 Poydras st.